

Zeitschrift: Revue historique vaudoise
Herausgeber: Société vaudoise d'histoire et d'archéologie
Band: 30 (1922)
Heft: 9

Artikel: Les cloches de Baulmes
Autor: Campiche, F.-Raoul
DOI: <https://doi.org/10.5169/seals-24420>

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. [Siehe Rechtliche Hinweise.](#)

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. [Voir Informations légales.](#)

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. [See Legal notice.](#)

Download PDF: 16.05.2025

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>

LES CLOCHES DE BAULMES

Ce village en possède six de dimensions et d'époques diverses. La plus récente, fournie sauf erreur en 1903, par les frères Paintandre, fondeurs à Vitry-le-François (Marne), se trouve dans le clocheton de l'Hôtel de Ville ; elle donne le *do* naturel. Une seconde, placée dans la tour de l'horloge, a été fondue par la maison Samuel Treboux, à Vevey ¹.

Au point de vue artistique, ces deux cloches ne présentent rien de particulièrement intéressant à signaler.

Par contre, les quatre autres, suspendues dans le clocher du temple paroissial, méritent une description. La plus grosse, dénommée *bourdon*, mesure 145 cm. de hauteur sur 125 de diamètre et porte, sur l'un de ses flancs, l'inscription que voici :

1891.

Je rappelle pour les générations futures ;
Que l'église paroissiale actuelle a été fondée au XI^{me} siècle
Et dédiée à St-Pierre.

Elle a remplacé celle de Sainte Marie,
Qui avait été construite en bois vers 667.

L'église a dû être restaurée à diverses époques.

En 1404 fut fondue une cloche qui existe encore.

La Réformation fut introduite par un édit de Berne en 1537.

En 1821, l'église fut réparée,

Et la partie principale, soit le chœur, démolie.

Enfin, en 1870, elle a été agrandie et restaurée,

Il y a été placé des orgues.

Immédiatement au-dessous, presque au bord de la cloche, se lisent les noms des saintiers :

Paintandre frères, fondeurs à Vitry-le-François-Maine.

¹ D'après une lettre adressée par Gustave Treboux à la Municipalité de Baulmes en date du 4 janvier 1891, cette fonderie existait depuis 1626. — Archives de Baulmes, Série C (à la date).

Et sur le côté opposé, deux passages de l'Écriture Sainte :
Venez, montons à la maison de l'Éternel, à la maison du Dieu Vivant,
Afin qu'il nous instruisse de ses voies.
Et que nous marchions dans ses sentiers.

Esaïe, ch. II, v. 3.

La voix des envoyés de Dieu est scellée par toute la terre,
Et leurs paroles, jusqu'aux extrémités du monde.

Rom., ch. X, v. 18.

Plus bas, deux dates historiques (1 août 1291 et 14 avril 1803) surmontent : la première, l'écu fédéral, et la seconde, celui du canton. Au-dessous de ces derniers figurent les armoiries de Baulmes¹, avec le millésime de 1891. Cette cloche pèse 3037 kg. et donne le *si* bémol.

Le texte principal, d'un goût très discutable à notre avis, manque d'exactitude. En effet, il convient de rappeler ou faire observer que :

1° L'on ignore la date précise de la fondation de l'église paroissiale de Baulmes, placée sous le vocable de Saint-Pierre. Certaines parties de l'édifice actuel, très défiguré par la démolition des voûtes et du chœur, semblent dater du XIII^{me} siècle ; on croit cependant que la paroisse existait déjà au XI^{me}.

2° Cette église n'a pas remplacé celle du prieuré, dédiée à la Vierge Marie, mais l'une et l'autre ont coexisté. Cette dernière, dont l'emplacement est à peu près connu, avait, sans doute, succédé à la chapelle en bois fondée en même temps que le monastère (627). D'ailleurs, selon toute vraisemblance, la fondation du village dut être une conséquence directe de celle du prieuré.

3° Si une cloche a réellement été fondue en 1404, elle n'existait plus en 1891. Comme nous le verrons plus loin, il s'agit d'une cloche bien postérieure à cette date.

4° Le premier Edit de Réformation fut promulgué par LL. EE. de Berne le 24 décembre 1536. Par contre, d'après

¹ Voir *Rev. hist. vaud.*, année 1920, p. 212 et suiv.

Pierrefleur, la démolition des autels des églises de Baulmes eut lieu le 3 janvier 1537. C'est sans doute cet événement que l'auteur de l'inscription dont il s'agit a voulu rappeler.

5° Enfin, à notre avis, la partie *principale* d'une église n'est pas le chœur, mais la nef. Qu'il en soit une dépendance *quasi nécessaire*, c'est une autre question.

Une deuxième cloche, fondue en la même année que le *bourdon*, et placée à gauche de celui-ci, mesure 103 cm. de haut sur 115 de diamètre. Elle pèse 869 kg. et donne le *fa* naturel. Le côté faisant face à la plaine porte l'inscription que voici :

1891
J'ai été fondue
De même que ma grande sœur, dite bourdon
Le 10 juin 1891, à Vitry le Fcois en France,
Par décision du Conseil Communal du 31 Xbre 1890.
Sonnée pour la première fois le 24 juillet 1891.
Nous avons concouru, ainsi que mes deux sœurs aînées,
A la célébration du 6^{me} centenaire de la Confédération suisse.
Le 1^{er} août 1891.
Dieu veuille conserver à notre chère patrie les faveurs
Dont elle jouit¹ jusqu'à présent.
Paintandre frères, fondeurs à Vitry le François. — Maine.

L'autre côté est orné des mêmes attributs que sa voisine : écussons fédéral, cantonal et communal ; en outre il s'y trouve une inscription biblique :

Venez à moi vous tous qui êtes travaillés et chargés
Et je vous donnerai du repos.

En arrière de cette seconde cloche est placée celle qui aurait été soi-disant fondue en 1404. Elle mesure 90 cm. de haut sur 110 de diamètre et donne le *sol* naturel. Son poids primitif était de 611 kg., mais le burinage auquel elle a été soumise, lui en a fait perdre 51, de sorte qu'actuellement elle ne pèse plus que 560 kg. Tout autour de la partie que les spécialistes nomment le *cerveau*, se lit, disposée sur deux

¹ *a joui*, serait plus correct.

lignes, une légende latine fort en usage chez les saintiers du XV^{me} siècle :

1^{re} ligne : *Christus vincit, Christus regnat, Christus imperat, Christus ab omni malo defendat. Jhs. Ma. MCCCC IIII^{XX} XIIII.*

2^{me} ligne : *S. P. Ora pro vobis.*

En voici la traduction ¹ :

Christ vainc(que), Christ règne, Christ gouverne, Christ nous défende de tout mal. Jésus. Marie. 1494. Saint-Pierre, priez pour nous.

Au-dessous de cette inscription se trouvent quatre médaillons rectangulaires, alternés entre eux, dont deux représentent la Vierge avec l'enfant Jésus, et les deux autres *l'ecce homo*, c'est-à-dire le Christ accompagné des instruments de la Passion. Enfin sur deux des faces de la cloche est figuré un crucifix, posé sur deux degrés, le tout formé de branches de rosier, d'un effet très décoratif.

Quant à la date, c'est bien 1494 et non 1404 qu'il faut lire. Comment expliquer l'erreur commise lors de la fonte du *bourdon* ?

Déchiffrée en 1891, par M. Armand Vautier, alors pasteur de l'Eglise libre de Valeyres sous Rances, ce dernier, à qui la lecture des deux X supérieurs avait échappé, crut pouvoir traduire comme suit l'inscription dont il s'agit :

Christ est vainqueur,
Christ règne,
Christ commande.
Que Christ nous défende de tout mal.
Jésus sauveur des hommes.
Marie
1404.
La quatorzième année du Saint Père.
Prie pour nous ².

¹ Victor-H. Bourgeois : *Au pied du Jura*, p. 76 et 112.

² Archives de Baulmes, Série C (à la date).

Pour justifier sa traduction, M. Vautier rappelait que, par une étrange coïncidence, le pape Benoît XI mourut justement en cette année 1404, après 14 ans de pontificat. Quelle que soit l'importance de ce fait pour l'histoire de l'Eglise en général, nous ne pensons pas qu'il ait causé une émotion bien considérable au sein de la paroisse de Baulmes. En tous cas on ne distingue guère les raisons pour lesquelles celle-ci aurait tenu d'en perpétuer le souvenir. Tandis que l'église étant dédiée à Saint-Pierre, une invocation au Prince des Apôtres se justifie d'elle-même. Ceci revient à dire, qu'entre notre lecture et celle de M. Vautier, il ne semble pas qu'on puisse hésiter un seul instant.

Cette cloche, malgré l'adjonction d'environ un siècle à la date indiquée par sa voisine, est intéressante à cause de sa décoration et aussi à cause de son âge vénérable, car celles de cette époque sont plutôt rares dans le canton. En tous cas il serait curieux d'en connaître le nombre.

Au point de vue historique, elle présente encore un intérêt qu'il importe de souligner. En effet, l'invocation à Saint-Pierre laisse supposer qu'elle a été spécialement fondue pour l'église qui la possède actuellement. Dans ce cas, du haut du vieux campanile aux baies gothiques, son appel argentin retentit depuis 426 ans. Durant sa longue existence elle fut, si l'on peut s'exprimer ainsi, le témoin vivant des faits historiques qui se sont déroulés dans la région. Avec ses compagnes, elle a annoncé, au soir du 11 novembre 1918, la signature de l'armistice entre les belligérants de la grande guerre, elle a commémoré le 6^{me} centenaire de la Confédération suisse (11 août 1891) ; elle sonna, probablement, le 14 avril 1803, lorsque le Grand Conseil vaudois se réunit pour la première fois ; à plus d'une reprise sans doute, elle souhaita la bienvenue à Monseigneur le Bailli d'Yverdon, quand celui-ci voulut bien honorer de ses visites, la Com-

mune de Baulmes. C'est sûrement elle encore qui, en 1536, au lendemain de la Conquête du Pays de Vaud par le général Naegeli, appela les fidèles pour la célébration du culte selon le rite nouveau ; auparavant c'était vraisemblablement à ses accents, que les processions déroulaient leurs longues théories, à travers la campagne en fleurs, le jour des Rogations ou à telle autre fête solennelle.

En somme, cette antique cloche, c'est le passé lui-même. Aussi, devons-nous chaudement féliciter les autorités de Baulmes pour les dispositions qu'elles ont prises dans le but d'empêcher sa disparition, et rendre hommage à la Société d'Histoire Romande¹ pour les démarches persévérantes qu'elle a faites dans le même sens. Il vaudrait la peine d'en assurer la conservation absolue en la classant au nombre des monuments historiques, si ce n'est déjà chose faite.

La quatrième cloche, placée à droite du bourdon, est de fabrication genevoise. C'est la deuxième sous le rapport de la grandeur, car elle mesure 116 cm. de hauteur sur 140 cm. de diamètre ; et pèse 2417 livres. D'un timbre extrêmement harmonieux (elle donne le *ré* grave), cette cloche est remarquable, surtout au point de vue artistique. En 1891, on l'appelait la *grosse cloche*, ou plus communément la *Crétaz* ; d'après la tradition, ce nom lui aurait été donné en mémoire du jugement d'un procès, relatif à cette forêt, lequel, pendant plus de quinze ans, divisa les communes de Baulmes et de Sainte-Croix. Ce serait en quelque sorte une des conséquences directes de cette procédure dont le souvenir est resté vivace dans l'esprit des descendants de ceux qui y furent mêlés.

Cette opinion est-elle justifiée ? Nous ne le croyons pas, car aucun document authentique, à nous connu, ne vient la corroborer.

¹ Archives de Baulmes, Série C. Lettre du 12 avril 1891.

En effet, ce fameux procès commencé en 1756, se termina par une sentence rendue le 14 juillet 1783, par la Justice d'Yverdon, laquelle contient en substance le dispositif suivant :

« La Noble Justice a jugé :

» que les titres produits par la commune de Ste-Croix ne paraissent pas avoir le degré de précision suffisante pour lui donner un droit de compâturage sur la Crêtaz et le Tour. En conséquence la Noble Justice, déboute la commune de Ste-Croix de sa demande avec suite de dépens ¹. »

Ajoutons que la liste des frais adjugés à la Commune de Baulmes se montait à 1111 francs et 3 batz, mais qu'elle fut réduite à 984 francs.

Par contre, tout porte à croire que, dans le cas particulier, il s'agit d'une simple coïncidence. C'est d'ailleurs ce qu'indique clairement un délibéré du conseil de Baulmes, en date du 22 mars 1784, par lequel on « mise pour savoir qui, pour le moins, rendra à Morges la grosse cloche qui est fendue et celà avec le battant, le tout au plus tard jeudi matin. — Echu à Pierre Deriaz, forestier, pour le prix de 44 florins ».

On ne possède aucun détail sur cette cloche fêlée, sinon qu'elle pesait 2017 livres. Peut-être était-ce celle qui fut fondue en 1735, pour le prix de 3974 florins 10 sols 7 deniers rendue posée ? Le compte spécial et le registre des délibérations du conseil de Baulmes, pour cette époque, ayant disparu des archives de cette commune, il est difficile de se prononcer d'une façon quelconque à cet égard.

¹ Cette sentence fut successivement confirmée par la Cour Baillivale d'Yverdon le 20 août 1783, et la Chambre des appellations romandes, siégeant à Berne, le 30 décembre de la même année. — Archives de Baulmes, Série F (1756 - 1784).

La cloche actuelle fut suspendue le 1^{er} novembre 1784. Un compte des frais occasionnés par cette opération et aussi par la descente de l'ancienne cloche, contient certains détails intéressants au point de vue économique. Ainsi la « façon » du vieux métal fut payée à raison de 4 florins le quintal, ci 808 fl. 6 sols.

Livré « Pour augmentation de 403 livres à raison de 10 batz la livre = 1007 florins 6 sols.

» Pour le battant pesant 83 livres, à 5 batz 1 crutz la livre, 109 florins.

» A six hommes qui ont descendu la cloche fendue, 6 florins, etc., etc. »

Le total des dépenses s'éleva à la somme de 2127 florins 11 sols et 3 deniers.

La *Crêtaz*, donnons-lui ce nom puisque c'est ainsi qu'on l'appelle dans la paroisse, porte des inscriptions dont voici le texte :

Je suis un instrument qui t'appelle au chemin de la Vie Eternelle.
Que donc mon son te fasse souvenir que les morts entendront à l'avenir,
Le grand son de la trompette de Dieu qui sonnera haut et clair
[en tous lieux,
Pour nous assembler au Jugement du Fils de Dieu à son avènement.
J'appartiens à la communauté de Baulmes, qui avons pour nos armes
L'étendard de Jésus-Christ, le Rédempteur, le Rio (*sic*) des Rois
[et des Croyants, le Sauveur.

Abraham-François Jaccaud, lieutenant et Juge.
François-David Eternod, secrétaire,
Louis Perusset, gouverneur en 1784.

Vient une ligne supprimée à l'aide du burin, puis les mots : « bourgeois de Baulmes, ci devant bourgeois de Genève présentement domicilié ¹. »

¹ sous-entendu : à Genève.

Et enfin, dans un cartouche style Louis XV, soutenu par trois têtes d'anges ailés, quatre lignes nous donnent le nom et l'origine du fondeur :

Faite par Jean
Daniel Dreffel
Maître fondeur
A Genève. 1784.

A mi-hauteur se trouvent divers figurines et ornements, tels que la Vierge et l'Enfant Jésus marchant sur un trophée formé par des armes et des drapeaux ; un étendard ; une corbeille fleurie ; un lézard, si ressemblant qu'il semble vouloir prendre la fuite à l'approche du visiteur, etc., etc. Toute cette décoration est remarquable de finesse et de bienfaisance.

Au sujet de l'inscription que nous venons de transcrire, quelques remarques s'imposent. Tout d'abord, relevons une interversion de lettres dans la sixième ligne : *Rio*, mis pour *Roi* ; puis constatons que, d'après ce texte, la commune de Baulmes porterait comme armoiries la Croix du Christ, c'est-à-dire la croix *latine* ou *haussée*, comme celle de Sainte-Croix par exemple. Or, nous avons démontré, qu'à cette époque elle avait déjà adopté pour armes officielles, le sautoir ou *Croix de Saint-André*. Ici la contradiction est évidente, à moins que, dans le cas particulier, il ne faille donner à l'expression *croix du Christ*, un sens général et plus ou moins métaphorique.

Quels étaient les mots qui composaient la dixième ligne, et pourquoi les a-t-on fait disparaître ? Telle est l'énigme que nous soumettons à la sagacité de nos lecteurs.

Ajoutons que la sonnerie de ces quatre cloches donne un accord en *si* bémol majeur du plus harmonieux effet.

Pour être complet, il convient de donner quelques détails sur la cloche de la Tour de l'Horloge. Jusqu'au milieu du XVIII^{me} siècle, l'horloge publique de Baulmes se trouvait

dans le clocher du temple où l'on voit encore la trace des cadrans. En 1749 la commune décidait de faire l'acquisition d'une cloche spécialement destinée à la sonnerie des heures ; en conséquence, par convention du 7 avril, Pierre-Isaac Meuron, notaire et fondeur à Saint-Sulpice (Neuchâtel) s'engageait « à construire une cloche de la pesanteur d'environ six quintaux pour le moins. Laquelle cloche se debvra fondre à Baulmes au plus tost possible en lui fournissant tous les matériaux sur place, tant pour le four que les métaux ; promettant de la rendre faite, parfaite et bien sonnante à dit de bon maître et de la maintenir ¹ une année et six semaines, à compter dès le jour que la cloche sera pendue. Pour récompense de ses peines et ouvrages, il luy sera payé cinq cruches par livre (de métal) et laissera le tiers du paiement jusqu'à l'échéance de la garantie, donnera une caution suffisante pour ce sujet ² ».

Mais la commune de Baulmes ne possédait qu'une quantité insuffisante de métal, seulement 260 livres, c'est pourquoi le Conseil délègue à Neuchâtel le gouverneur Deriaz et le fondeur Meuron pour acheter 500 livres de rosette et d'étain fin, de façon à donner à la cloche le poids minimum de 760 livres. (Délibération du 10 mai 1749.)

Le 9 du même mois, la fourniture du bois pour la fonte de cette cloche est mise aux enchères. Elle échoit à Jean-Pierre Galles, cloutier, pour le prix de 9 florins 9 sols ; il devra le rendre « tout haché, bien sec, partie faux (= fayard) partie sapin, enfin que le maître soit content ».

Le 6 juillet suivant, le maître fondeur demande « la liberté de pouvoir fondre une cloche dans le four qui est déjà fait pour l'honorable commune de Cuarnens ³, et de pouvoir

¹ Lisez *garantir*.

² Archives de Baulmes, Série A, n° 2, fol. 212, 214, 217, 235, 268.

³ Les anciennes cloches du temple de Cuarnens n'existent plus. Elles ont été fondues lors de l'incendie du clocher, frappé par la foudre, le 7 septembre 1832.

acheter dans le lieu les bois et matériaux nécessaires pour ce sujet et de lui revendre le métal « qui n'aura pas été employé.

» Par connoissance, l'honorable Conseil luy a accordé sa demande, et le métal, à raison de 9 batz la livre, d'intention que la commune de Cuarnens en répondra. »

Le 9 janvier 1750, le conseil de Baulmes délibère sur la construction projetée d'une tour pour y placer l'horloge de commune et la nouvelle cloche. Une commission de 6 membres, soit 4 conseillers et 2 communiers est nommée pour mener à bien cette entreprise, qui revint (seulement en ce qui concerne la cloche), à 1372 florins, en chiffres ronds.

Vers 1863, cette cloche se fendit, et il fut question de la remplacer par une autre qui se trouvait au temple et portait l'inscription que voici :

Faite à Couvet l'an de grâce 1824 par Borle, A. Borel et G.-F. Cavin.

(Ecusson vaudois.)

(Armoiries de Baulmes.)

Mais le défaut de place fit renoncer à ce projet. Cette cloche de 1824, dite la *petite* au milieu du siècle passé, donnait le *sol* dièze ; elle pesait 480 kg. et avait remplacé une autre de grandeur équivalente qui s'était fêlée.

Enfin, par convention du 1^{er} mai 1863, Samuel Treboux, fondeur à Vevey, s'engageait à fournir celle qui existe encore. Elle devait être « bien faite et sans tare ni défauts, ayant un son pur et agréable, garantie un an ». Le prix fut fixé à 2 francs la livre pour le métal neuf, et à 2 fr. 60 le kg. pour celui de la vieille cloche payable les trois quarts à réception et le quart restant à l'expiration du délai de garantie. Elle coûta en tout la somme de 1100 francs.

F.-Raoul CAMPICHE, archiviste.
